

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-49-22-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

N° 49/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

Objet de la délibération :

Budget primitif 2022 :
Budget Général

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration** Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX
- Suppléé(e)s** Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL
- Excusé(e)** Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Grenier, Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif du budget ZAE Général pour l'exercice 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	12 839 738,30	11 010 326,66
Reprise définitive du résultat		1 829 411,64
TOTAL	12 839 738,30	12 839 738,30
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	6 123 216,18	7 279 240,19
Reprise définitive du résultat	1 156 024,01	
TOTAL	7 279 240,19	7 279 240,19

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget primitif 2022 du budget Général.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme
Jean-Claude GRENIER
Président